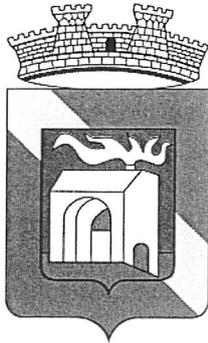


DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de

FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quinze décembre deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 18

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : BAVAN Dorella, DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PICHON Chadia, TOUREL Roger, VACHER Nicolas

Pouvoirs : HARDY Laetitia à LAHERTE Séverine, VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### BAIL PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE C606 A LA SOCIETE TOTEM FRANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry CONSTANT DIT BEAUFILS, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, qui informe le Conseil que la Société TOTEM France souhaite louer à la Commune de FORCALQUEIRET, un emplacement de 40 m<sup>2</sup> nécessaire à l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle communale Les Peiracous (83136 FORCALQUEIRET) cadastrée C 606 pour une durée de 12 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans, sauf congé donné par l'une des Parties en respectant un préavis de 36 mois, pour une redevance annuelle de 3000 euros nets.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le projet de bail entre la commune de Forcalqueiret et la Société TOTEM France annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'intérêt de cette mise à disposition afin de permettre une meilleure couverture du territoire par les réseaux de communications électroniques,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

- 1) **APPROUVE** le bail portant sur la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale C606 à la Société TOTEM France,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail tel qu'annexé,
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT



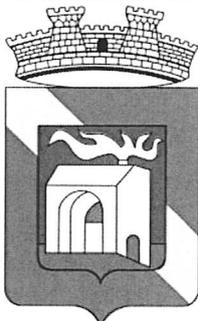
La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 29/12/23
- publication le 29/12/23

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quinze décembre deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 16

Suffrages exprimés : 18

Présents : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DARDINIER Virginie, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, VAN GORKUM Valéry

Absents excusés : BAVAN Dorella, DANVY Jacques, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PICHON Chadia, TOUREL Roger, VACHER Nicolas

Pouvoirs : HARDY Laetitia à LAHERTE Séverine, VACHER Nicolas à DARDINIER Virginie

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

### BAIL PORTANT SUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE C606 A LA SOCIETE TOTEM FRANCE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry CONSTANT DIT BEAUFILS, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, qui informe le Conseil que la Société TOTEM France souhaite louer à la Commune de FORCALQUEIRET, un emplacement de 40 m<sup>2</sup> nécessaire à l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle communale Les Peiracous (83136 FORCALQUEIRET) cadastrée C 606 pour une durée de 12 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans, sauf congé donné par l'une des Parties en respectant un préavis de 36 mois, pour une redevance annuelle de 3000 euros nets.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le projet de bail entre la commune de Forcalqueiret et la Société TOTEM France annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT l'intérêt de cette mise à disposition afin de permettre une meilleure couverture du territoire par les réseaux de communications électroniques,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :**

- 1) **APPROUVE** le bail portant sur la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale C606 à la Société TOTEM France,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail tel qu'annexé,
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Le Maire,  
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance  
Chrystelle MOSTACCI

**AR Prefecture**

083-218300598-20231219-DEL2023\_044-DE  
Reçu le 29/12/2023

Séance du 19 DECEMBRE 2023  
N°2023/044

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).